AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Digne les Bains, le 5 avril 2023

AGENCE REGIONALE DE SANTE
Délégation départementale des AHP
Service Santé – Environnement
Rue Pasteur – CS 30229
04013 DIGNE LES BAINS Cedex

Service Technique

N/Réf : CC/SB 23
Objet : Avis AEP
Dossier suivi par :
Christian CHARBONNIER

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 27 mars 2023, vous sollicitez l'avis de la Chambre d'Agriculture sur le projet d'arrêté préfectoral relatif à la mise en place de périmètres de protection du captage d'eau potable du forage du Lacet sur la Commune de Méailles.

Après lecture des différents documents, je vous transmets les remarques et l'avis de la Chambre d'Agriculture.

Concernant le périmètre de protection rapproché et plus particulièrement les prescriptions relatives aux activités agricoles, nous prenons note que la stabulation libre (pâturage) des animaux reste possible sous certaines conditions de chargement d'UGB à l'hectare. Ces prescriptions doivent permettre la poursuite des activités agricoles présentes dans le périmètre.

Il appartiendra à la commune d'informer individuellement les éleveurs concernés et le cas échéant compenser les pertes d'usage ou dépréciation valeur des parcelles si tel été le cas.

Concernant les autres éléments du dossier mis en consultation, nous n'avons aucune autre remarque à formuler.

En l'état du projet, la Chambre d'Agriculture émet un avis favorable dossier de mise en conformité du captage du Casset tel qu'il est rédigé.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la
Chambre d'Agriculture des A.H.P.

F. ESMIOL

P.J. : Dossier en retour

Bureaux décentralisés
Oraison
Av. Charles Richaud

Sisteron
Maison de l'Entreprise

La Mure Argens
Grande Rue

Siège Social
66 boulevard Gassendi
BP 117
04004 DIGNE LES BAINS Cedex
Tél : 04 92 30 57 57
Fax : 04 92 32 10 12
Email : accueil@ahp.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 180 400 020 00012
APE 9411Z
www.ahp.chambagri.fr

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Digne les Bains, le 5 avril 2023

Courrier Arrivé
Le 13 AVR. 2023
Délégation Départementale 04
ARS PACA

AGENCE REGIONALE DE SANTE
Délégation départementale des AHP
Service Santé – Environnement
Rue Pasteur – CS 30229
04013 DIGNE LES BAINS Cedex

Service Technique

N/Réf : CC/SB 23
Objet : Avis AEP
Dossier suivi par :
Christian CHARBONNIER

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 27 mars 2023, vous sollicitez l'avis de la Chambre d'Agriculture sur le projet d'arrêté préfectoral relatif à la mise en place de périmètres de protection du captage d'eau potable du captage du Casset sur la Commune de Méailles.

Après lecture des différents documents, je vous transmets les remarques et l'avis de la Chambre d'Agriculture.

Concernant le périmètre de protection rapproché (partie sensible et partie moins sensible) et plus particulièrement les prescriptions relatives aux activités agricoles, nous prenons note que le pâturage des animaux reste possible sous certaines conditions de chargement d'UGB à l'hectare. Ces prescriptions doivent permettre la poursuite des activités agricoles présentes dans le périmètre.

Il appartiendra à la commune d'informer individuellement les éleveurs concernés et le cas échéant compenser les pertes d'usage ou dépréciation valeur des parcelles si tel été le cas.

Concernant les autres éléments du dossier mis en consultation, nous n'avons aucune autre remarque à formuler.

En l'état du projet, la Chambre d'Agriculture émet un avis favorable dossier de mise en conformité du captage du Casset tel qu'il est rédigé.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la
Chambre d'Agriculture des A.H.P.

F. ESMIOL

P.J. : Dossier en retour

Bureaux décentralisés
Oraison
Av. Charles Richaud
Sisteron
Maison de l'Entreprise
La Mure Argens
Grande Rue

Siège Social
66 boulevard Gassendi
BP 117
04004 DIGNE LES BAINS Cedex
Tél : 04 92 30 57 57
Fax : 04 92 32 10 12
Email : accueil@ahp.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 180 400 020 00012
APE 9411Z
www.ahp.chambagri.fr